

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Votants	12
absents	04
Procurations	01

L'an Deux Mil vingt six Le 19 janvier à 18h30
Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2026
PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. FALLEAU Geneviève. DECLE Sébastien. BINETRUY/MEYER Nadine. CONTAMINE David. MOUSSEULT Philippe. PERTUIS Martine.
ABSENTS : CHABASSIER David. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
PROCURATIONS : CHABASSIER David à FORT Sylvette
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Cession du linge de lit du centre d'hébergement La Chartreuse à l'ALDASAM de Montignac (Association Laïque pour le Développement de l'Accueil Scolaire et Associatif en Montignacois)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique,

Considérant que le centre d'hébergement « La Chartreuse de Hautefort » dispose de linge de lit devenu excédentaire et n'étant plus utilisé dans le cadre de son activité,

Considérant l'intérêt de donner une seconde utilité à ce matériel dans une logique de solidarité et de bonne gestion des biens,

Considérant la demande formulée par l'ALDASAM de Montignac, Association Laïque pour le Développement de l'Accueil Scolaire et Associatif en Montignacois,

Considérant que la vente de ce linge de lit présente un intérêt à la fois économique et social,

Monsieur le Maire propose le tarif de vente suivant :

	QUANTITE	PRIX ACHAT		PRIX VENTE	
Housse de couette	119	17,90 €	2 130,10 €	12,00 €	1 428,00 €
Drap-Housse	120	8,90 €	1 068,00 €	5,50 €	660,00 €
		HT	3 198,10 €	HT	2 088,00 €
		TVA 20 %	639,62 €	TVA 20 %	417,60 €
		TTC	3 837,72 €	TTC	2 505,60 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la vente du linge de lit au centre de l'ALDASAM de Montignac ;
- **APPROUVE** la cession pour la somme de 2 505,60 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20260119-2026-002-DE **LE MAIRE,**
Jean Louis PUJOLS

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2026
Publication : 20/01/2026



Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet www.telerecours.fr.